

CTA du 26/04/22 SUPPRESSIONS DE POSTES ADMINISTRATIFS RENTRÉE 2022-2023

Lors du **CTA* extraordinaire du 26/04/2022**, M. le Recteur a présenté le projet des mesures d'emplois administratifs pour la rentrée 2022/2023 au point de l'ordre du jour. Au préalable, [une déclaration liminaire](#) de l'**UNSA Éducation** a été lue.

L'**employeur** a annoncé le détail des **3 suppressions** pour les services académiques (BOP 214).

Le **représentant administratif d'A&I UNSA***, [syndicat majoritaire](#), a fermement déploré la perte de ces emplois et a une nouvelle fois indiqué les conséquences désastreuses qu'allaient engendrées ces suppressions sur les collègues des services académiques déjà bien touchés et affaiblis par le contexte de crise sanitaire et les précédentes suppressions.

Effectivement en 5 ans (rentrée 2018 à rentrée 2022) c'est plus de **63 postes** qui auront été supprimés sur les BOP 141 et BOP214. L'**UNSA Éducation dont fait partie A&I UNSA** n'a pas cessé de prévenir l'employeur sur l'état de santé des collègues lors des instances, groupes de travail et échanges entérinés dans les comptes rendus et déclarations liminaires (à consulter sur notre site <http://www.aeti-ac-reims.com/>).

L'**UNSA Éducation** a voté **CONTRE** le projet et l'**UNSA Éducation** est intervenue à plusieurs reprises. Un CTA VDU se réunira à nouveau le 05/05/2022 pour permettre à l'employeur de représenter un nouveau projet. Notre **fédération UNSA Éducation** a déjà prévenu qu'elle votera **CONTRE** tout projet visant à supprimer des emplois.

Sous réserve du projet que doit présenter à nouveau l'employeur au CTA reconvoqué du 05/05/2022 suite au vote CONTRE.

SUPPRESSIONS EN SERVICES ACADÉMIQUES (BOP 214)

Sous réserve du projet que doit présenter à nouveau l'employeur au CTA reconvoqué du 05/05/2022 suite au vote CONTRE.

BOP	Structure	poste	support catégorie C
214	DSDEN 08	à définir	-1
214	Rectorat - GIP	GIP	-1
214	Rectorat - GIP	GIP	-1

Le **syndicat A&I UNSA** avait réitéré dans [sa déclaration liminaire](#) à l'employeur lors du [GT du 25/02/2022](#) (mesures d'emplois des personnels administratifs du BOP 141) la **mise en place d'un GT équivalent** sur les mesures de suppressions de postes des services académiques. Le **syndicat A&I UNSA** avait une nouvelle fois insisté auprès de [M le recteur par courrier du 09/03/2022](#) pour qu'un GT soit programmé. L'**employeur** avait informé de la suppression de **3 emplois** dans les services académiques lors du [CTA du 16/03/2022](#). L'**employeur** avait confirmé par courriel auprès d'A&I UNSA la mise en place d'un [GT le 01/04/2022](#) comme les années passées. Ici encore lors de ce GT l'**UNSA Education** par la voix d'**A&I UNSA** a fermement dénoncé ces suppressions dans [sa déclaration liminaire du 01/04/2022](#). Il y a eu plusieurs échanges avec l'employeur. Par la suite, le [CTS extraordinaire du 08/04/2022](#) a présenté une première fois en détail ce dossier. L'**UNSA Education** par la voix d'**A&I UNSA** a également réagi sur ces suppressions dans [la déclaration liminaire du 08/04/2022](#).

RAPPEL SUPPRESSIONS EN EPLE (BOP 141)

Lors du [CTA* du 16/03/2022](#), M. le Recteur avait présenté le projet des mesures d'emplois administratifs pour la rentrée 2022/2023. Suite aux votes **CONTRE** à l'unanimité, [un CTA « éclair » le 28/03/2022](#) avait été réuni pour permettre à l'employeur de représenter un nouveau projet. Cependant depuis plusieurs années pour les mesures d'emplois administratifs, l'**employeur** ne cesse de présenter le même projet sans aucune modification est-ce malgré les remontées d'informations transmises en amont de ce CTA VDU tant par A&I UNSA que par les chef.fe.s. d'établissement. L'**UNSA Éducation** avait voté à nouveau **CONTRE** ce projet visant à supprimer des emplois.

Pour plus d'information sur les suppressions en EPLE voir [ICI](#) et pour le compte rendu du CTA VDU du 28/03/2022 voir [ICI](#).

Pour mémoire :

Le **syndicat A&I UNSA*** avait participé au [GT du 25/02/2022 concernant les mesures d'emplois administratifs en EPLE](#). (voir [CR ICI](#)) [Une déclaration liminaire](#) a été lue pour dénoncer les suppressions dans les structures ([DL ICI](#)).

Le **syndicat A&I UNSA** avait [obtenu de l'employeur](#), suite à son [courrier SA du 03-12-2021](#) la mise en place d'un [GT le 27-01-2022](#) pour revoir le barème EPLE. [Une déclaration liminaire](#) a été lue.

L'**UNSA Education** par la voix d'**A&I UNSA** était également intervenu dès le début [au CTA du 19/01/2022](#) suite à l'annonce de la répartition des moyens dans l'académie ([CR et DL ICI](#)) après avoir été dictée par le CTMEN de décembre 2021.

**La fédération UNSA Éducation a obtenu 4 sièges au [Comité Technique Académique](#) (CTA) suite [aux élections professionnelles de 2018](#). Elle est la seule à avoir un personnel administratif [du syndicat majoritaire](#) parmi ses représentant.e.s dans les plus hautes instances académiques (CTA et CHSCTA).*

A&I UNSA REIMS vous accompagne, reste à votre disposition et à votre écoute : <http://www.aeti-ac-reims.com/contact> ou aeti-reims@aeti-uns-a.org
 LE SYNDICAT A&I UNSA (EN VIDEO) : <http://www.aeti-ac-reims.com/2021/03/a-i-uns-a-c-est-quoi.html>
 POURQUOI ADHÉRER (EN VIDEO) : <http://www.aeti-ac-reims.com/2021/03/5-raisons-en-video-pour-adherer-a-i-uns-a.html>
 ADHÉSION 2021/2022 : <http://www.aeti-ac-reims.com/2022/03/adherez-a-i-uns-a-21-22.html>